



ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

LA PROFESSION

L'assistant(e) de service social (ASS) mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles, afin notamment d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel, et les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Il/elle est tenu(e) au secret professionnel, dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

La profession est réglementée. Seuls peuvent prendre le titre d'assistant de service social les titulaires du diplôme d'Etat Français d'assistant de service social :

- les ressortissants de l'Union Européenne ou d'un pays tiers titulaires d'un diplôme d'assistant de service social peuvent exercer la profession sur le territoire français selon des modalités spécifiques prévues par le décret du 15 janvier 2009 et l'arrêté du 31 mars 2009 modifié.
- les ressortissants d'un pays tiers doivent suivre un stage d'adaptation afin d'obtenir le diplôme d'Etat Français d'assistant de service social.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les assistants de service social peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DEASS (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social). Il sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) et est classé au niveau 6 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation. Chaque domaine de compétences doit être validé séparément.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du baccalauréat
- 2) être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- 3) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est à présent précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires des diplômes d'état de conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé ou éducateur technique spécialisé sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux domaines de compétences DC3 et DC4 (voir ci-dessous).

LES ÉTUDES

La formation se déroule sur six semestres, soit trois années scolaires.

Elle comprend 1 740 heures de formation théorique et 1 820 heures de formation pratique (52 semaines), les heures de stage pratique devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel titulaire du DEASS.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation ou domaines de compétences :

- intervention professionnelle en travail social (domaine de compétence 1- DC1) ;
- analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (DC2) ;
- communication professionnelle en travail social (DC3) ;
- dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux (DC4).

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

Depuis mai 2021, l'obtention du DEASS correspond au niveau 6 et confère le grade de licence, permettant la poursuite des études supérieures dans le cadre d'un master et au-delà.



LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social et ses annexes définissant les référentiels - Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social

LA VAE

Le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme. Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé, au choix :

- au moins deux activités de la fonction « accompagnement social » ;
- au moins deux activités de la fonction « conduite de projet et travail avec les groupes ».

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit **1 607 heures**. Les demandes de dossiers et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) - <http://vae.asp-public.fr>.

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation ASS dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Allier	Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) - Croix-Rouge Française Site de Moulins	20 rue du Vert Galant - 03000 Moulins E-mail : irfss.moulins@croix-rouge.fr Site internet : https://irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr	04 70 48 20 30
Ain	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Bourg-En-Bresse	48 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE E-mail : bourg@enseis.fr Site internet : www.ireis.org/ireis-dans-lain/	04 37 62 14 90
Drôme	Ocellia Espace Valence	103 avenue Maurice Faure 26000 VALENCE E-mail : contactvalence@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr et http://www.essse.fr	04 75 86 30 55
Isère	IUT II Carrières Sociales Université Grenoble Alpes	2 place Doyen Gosse 38000 GRENOBLE E-mail : iut2-cs@univ-grenoble-alpes.fr Site internet : https://iut2.univ-grenoble-alpes.fr	04 76 28 45 09
	Ocellia Espace Grenoble Echiroles	3 avenue Victor Hugo - 38130 ECHIROLLES E-mail : contactgrenoble@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr et https://ifts-asso.com	04 76 09 02 08
Loire	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Firminy	42 rue de la Tour de Varan - CS 10200 - 42704 FIRMINY Cedex E-mail : firminy@enseis.fr Site internet : www.ireis.org/ireis-dans-la-loire/	04 77 10 13 70
Puy-de-Dôme	Institut de Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA)	62 avenue Marx Dormoy 63000 Clermont-Ferrand E-mail : contacts@itsra.net Site internet : www.itsra.net	04 73 17 01 00
Rhône	Ocellia Espace Lyon	Immeuble « Le Sémaphore » 20 rue de la Claire CP 320 - 69337 LYON Cedex 09 E-mail : contactlyon@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr et http://www.essse.fr	04 78 83 40 88
	Ecole Rockefeller	4 avenue Rockefeller 69008 LYON E-mail : eiass@ecole-rockefeller.com Site internet : www.ecole-rockefeller.com	04 78 76 52 22
	Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) - Croix-Rouge Française Site de Lyon	115, avenue Lacassagne – 69003 Lyon E-mail : irfss.lyon@croix-rouge.fr Site internet : https://irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr	04 72 11 98 50
Haute-Savoie	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS)	1 Bis Boulevard du Fier - BP 50082 - 74002 ANNECY CEDEX E-mail : annecy@enseis.fr Site internet : www.ireis.org/ireis-en-haute-savoie	04 50 46 57 01

